

« La Grande Famille de Procida & Ischia »

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Version 1.0 du 5 mai 2021

1. Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'Association « *La Grande Famille de Procida & Ischia* » et de l'acheteur dans le cadre de la vente de services ou de marchandises, comme :

- Les actes et documents généalogiques ;
- Les traductions de documents ;
- Les services personnalisés et/ou spécifiques ;
- Les livres, documentations, gravures, cartes postales et autres ;
- Les objets publicitaires de l'Association ;
- La création et l'assistance personnalisée pour des séjours, des excursions, des mariages et autres.

Toute prestation accomplie par l'Association implique l'acceptation sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

2. Tarifs

Les tarifs des services et marchandises sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros. L'Association s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services et marchandises commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

L'Association est à but non lucratif. De ce fait, les sommes d'argent perçues lors de la vente de services ou de marchandises sont considérées comme des dons.

3. Rabais et réductions

Les tarifs proposés comprennent les rabais et réductions que l'Association serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

4. Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- Soit par chèque ;
- Soit par virement bancaire ;
- Soit en espèces ;
- Soit par PayPal (www.paypal.com).

Un acompte peut être demandé.

Un paiement en plusieurs fois peut être proposé.

5. Délai de rétractation

Par l'article L221-18 du Code de la Consommation, l'acheteur possède un délai de rétractation de 14 jours avant la vente définitive avec un remboursement par l'Association.

En cas de rétractation, l'acheteur est tenu de contacter l'association par écrit, par mail à info@procida-family.com ou par courrier à l'adresse postale de l'association, avant la fin de la période de rétractation, la date d'envoi du mail/courrier faisant foi.

6. Délai d'exécution

Concernant la vente à distance, l'Association s'engage à lancer la commande du bien dans un délai maximal de 60 jours à compter du paiement de la prestation, hors cas de force majeure ou de prévente. Ce délai est donné à titre indicatif et ne pourra pas être utilisé à des fins judiciaires.

Pour tout objet vendu lors d'événements ou d'assemblées générales, la vente est immédiate et sans délai.

7. Garanties légales et commerciales

Par l'article L217-4 du Code de la Consommation et l'article 1641 du Code Civil, le bien possède une garantie légale de conformité de 24 mois. En cas de non-conformité ou de vice caché sous 24 mois après la délivrance du bien, l'Association sera contrainte de rembourser l'acheteur ou de remplacer le bien sans frais supplémentaire pour ce dernier. L'acheteur devra alors fournir des preuves attestant de la non-conformité ou/et du vice caché du bien.

8. Retard ou refus de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises, l'acheteur devra verser à l'Association une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. A compter du 1^{er} janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité sera calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'achat sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme et acompte non payés à sa date d'exigibilité produiront de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du Code de Commerce).

Les pénalités de retard ou de refus peuvent être annulés en cas de force majeure, sous réserve d'un justificatif adressé par l'acheteur à l'Association par écrit, par mail à info@procida-family.com ou par voie postale.

9. Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard ou refus de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'Association.

10. Réserve de propriété

L'Association conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet de difficultés judiciaires ou financières, l'Association se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

11. Force majeure

La responsabilité de l'Association ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil. Les pandémies sont considérées comme cas de force majeure et peuvent entraîner des délais dans la vente et l'exécution des services.

12. Médiation en cas de litige

Depuis le 1^{er} janvier 2016, tout consommateur possède le droit de recourir à un médiateur en cas de litige avant une action en justice.

13. Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Blois (Loir-et-Cher, France) situé au 15 rue du Père Brottier.